

SIMPLIFICATION DU TRI AUTOCOLLANTS POUR LES BACS JAUNES

Depuis le 1^{er} mai 2019, l'ensemble des foyers du Département de l'Allier appliquent les nouvelles consignes de tri sélectif pour les déchets ménagers.

Le geste de tri est simple, papiers, cartonnets, pots de yaourt, tubes de dentifrice... et tous les emballages se mettent dans le «jaune» ! Les recommandations habituelles restent inchangées :

- Ne pas laver les emballages mais simplement les vider.
- Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres (même s'ils sont de la même matière).
- Ne pas mettre le verre (des colonnes à verre spécifiques sont à votre disposition partout sur le territoire).

Pour les habitants de Bellerive-sur-Allier, Cusset ou Vichy* des autocollants pour bac jaune, rappelant les consignes de tri, sont disponibles dès maintenant à l'accueil de :

- Mairie de Cusset,
- Mairie de Vichy,
- Mairie de Bellerive-sur-Allier
- Hôtel d'agglomération (Vichy Communauté)
- Pôle environnement, Rue de Romainville à Cusset.

**villes où Vichy Communauté exerce la compétence collecte et gestion des déchets.*



DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE
communication@vichy-communaute.fr
+33 (0)4 70 96 57 31 - +33 (0)06 24 60 62 88